Ordre d'insertion d'une petite annonce

Pour passer votre petite annonce, remplissez et découpez ce bulletin et adressez-le nous, accompagné de votre réglement par chèque bancaire ou mandat-lettre à :
OCF - BP 12005 - 30252 Sommières CEDEX 2

Ecrivez soigneusement le texte de votre annonce dans la grille ci-dessous, en évitant les coupures de mots.

ATTENTION : utilisez des **lettres capitale**s
et laissez **une case libre entre chaque mot.**

Tarif **: 3,05 euros la ligne** *(Pour les petites annonces encadrées, +20%)*

Attention : la loi n° 85-702 du 12 juillet 1985 relative à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions, fait obligation de faire apparaître clairement la catégorie et le régime auxquels appartiennent les armes qui sont à vendre. Les annonces ne comportant pas ces indications ne pourront être publiées.

Votre annonce doit contenir : l'âge des animaux (Seuls les chiens âgés de plus de huit semaines peuvent faire l'objet d'une cession à titre onéreux), l'appartenance ou pas de l'animal à une race et s'il est inscrit au L.O.F, le numéro de Siren pour un professionnel, le numéro d'immatriculation de chaque animal vendu, ou le numéro d'immatriculation de la femelle ayant donné naissance aux animaux, ainsi que le nombre d'animaux de la portée si l'annonce est passée par un particulier, la mention « tatoué » et la mention « vacciné ».